

## Développement économique et Formation Manitoba

---

### *Fonds de développement économique local Conseil d'administration*

#### **Membres du conseil**

##### Présidence

James Wilson, The Pas

##### Membres

Becky Cianflone, Flin Flon

Chuck Davidson, Winnipeg

Doug Lauvstad, The Pas

Colleen Smook, Thompson

Ron D. Spence, Nelson House

Theresa Wride, Flin Flon

#### **Mandat :**

Le conseil d'administration gère le Fonds de développement économique local, qui est chargé de favoriser le développement économique du Nord du Manitoba, ainsi qu'auprès des Autochtones et de l'industrie de la pêche commerciale, en fournissant une aide financière ainsi que d'autres formes d'aide.

#### **Loi habilitante :**

*Loi sur le Fonds de développement économique local*

#### **Responsabilités**

Le Fonds a été désigné organisme partenaire pour le Nord du Manitoba en vue de la coordination d'une démarche régionale de prestation de programmes et de services de développement économique. Le Fonds servira aussi d'entité directrice dans le cadre de la stratégie Objectif Nord afin de coordonner le développement économique dans le Nord et de mettre en œuvre les stratégies et mesures de cette stratégie.

La Loi donne au Fonds le mandat de favoriser le développement économique du Nord du Manitoba. Dans le cadre de ce mandat, le Fonds offre des prêts et garanties aux petites et moyennes entreprises au moyen de son Programme de prêts aux entreprises. Le Programme de prêts à l'industrie de la pêche du Fonds offre aussi des prêts et garanties à l'industrie de la pêche commerciale. Le Fonds offre aussi des programmes soutenant le développement économique communautaire, y compris des programmes offerts en vertu d'un protocole d'entente avec l'ancien ministère de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce.

Le conseil se rencontre tous les trimestres. Il est chargé de la nomination du directeur général et doit l'orienter en ce qui concerne l'évaluation des demandes de prêts et leur approbation. Il peut aussi adopter des règlements administratifs pour les objets suivants :

- a) la détermination des conditions d'octroi de l'aide financière, notamment les prêts ou une catégorie de prêts, et des sûretés qui doivent être fournies;

- b) la prescription des formules de demande de prêt et d'aide financière et des renseignements essentiels que les requérants doivent fournir;
- c) la détermination des modalités et conditions auxquelles le Fonds pourra accéder à la propriété d'une compagnie par l'acquisition d'actions, de débentures convertibles, d'options portant sur l'achat d'actions ou autrement;
- d) les modalités générales d'exercice de ses pouvoirs;
- e) sa régie interne.

**Membres :**

De 4 à 8 administrateurs.

Les membres, y compris le président, sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

**Durée des mandats :**

Les mandats n'ont pas de durée fixe. Une durée de deux ans est préférable. Un maximum de dix ans est recommandé.

**Compétences souhaitables :**

- bonne connaissance du Nord, de ses collectivités et de ses industries et conscience des besoins des petites et moyennes entreprises;
- capacité à analyser les activités commerciales et connaissances financières de base;
- compétences informatiques de base;
- respect d'un niveau élevé de confidentialité;
- capacité à communiquer verbalement et à poser des questions ouvertes en employant un langage neutre;
- bonnes capacités de communication à l'oral et à l'écrit.

**Engagement quant au temps :**

Les documents à l'intention du conseil sont envoyés cinq jours avant les réunions. Les membres doivent les revoir en avance (environ deux heures). Le président doit participer à des réunions additionnelles si nécessaire.

**Réunions**

Fréquence : Trimestrielles (bien que le conseil se rencontre actuellement tous les mois).

Lieu : Thompson (tous les mois)  
Winnipeg (tous les ans)

Durée : De 3 à 5 heures

**Rémunération**

Président : 500 \$ par mois, plus 200 \$ par réunion à partir de la 13<sup>e</sup> réunion de l'année.

Membres : 250 \$ par mois, plus 200 \$ par réunion à partir de la 13<sup>e</sup> réunion de l'année.

Les membres sont remboursés pour leurs dépenses personnelles et leurs frais de déplacement et d'hébergement conformément au barème d'indemnités du Fonds.